



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

**MEMBRES DES SECTIONS
CDOA**

07 juillet 2009

**Direction départementale de
l'agriculture et de la forêt**

**ARRETE
portant nomination des membres des sections
« Structures et économie des exploitations »
élargie aux coopératives, « Agriculteurs en
difficulté », « Contrat d'agriculture durable »
de la Commission Départementale d'Orientation de
l'Agriculture (CDOA)**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion
d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code rural et notamment ses articles R. 313-1 à R.
313-8 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à
la simplification de la composition et du fonctionnement
des commissions administratives et à la réduction de leur
nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9
décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par
l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la
réduction du nombre et à la simplification de la
composition de diverses commissions administratives et
notamment ses articles 8 et 9, modifié par le décret
n° 2009-613 du 4 juin 2009 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la
création, à la composition et au fonctionnement de
commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2007 fixant la liste des
organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au
sein de certains organismes ou commissions ;

Vu l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 19 juillet 2006
fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement
des sections « Structures et économie des exploitations »
élargie aux coopératives, « Agriculteurs en difficulté »,
« Contrat d'agriculture durable » de la Commission
départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;

Vu l'arrêté du préfet d'Indre-et-Loire du 27 juillet 2007
portant nomination des membres des sections des sections
« Structures et économie des exploitations » élargie aux
coopératives, « Agriculteurs en difficulté », « Contrat
d'agriculture durable » de la Commission départementale
d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;

Vu les propositions des différents organismes ;

Sur proposition du Directeur départemental de l'agriculture
et de la forêt ;

ARRETE

Article 1er – Désignation des membres de toutes les
sections

Toutes les sections, placées sous la présidence du préfet ou
de son représentant, sont composées comme suit :

- a) le président du conseil général ou son représentant ;
- b) le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
ou son représentant ;
- c) le trésorier-payeur général ou son représentant ;
- d) le président de la chambre d'agriculture ou son
représentant ;
- e) Huit représentants des organisations syndicales
d'exploitants agricoles à vocation générale :

- au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs
d'Indre-et-Loire

Titulaires

M. Alain RAGUIN
Meslay
37800 DRACHE

M. Jacky GIRARD
Les Basses Bordes
37600 BETZ LE CHATEAU

M. Alexis GIRAUDET
Le Bas Monteil
37120 RAZINES

M. Mickaël BOUGRIER
L'Echallerie
37250 SORIGNY

1^{ers} suppléants
M. Philippe PALFART
Le Pin
37460 LOCHE SUR INDROIS

M. Eric GAUDRON
Valentinay
37370 NEUVY LE ROI

M. Dominique MALAGU
Le moulin Foulon
37800 PUSSIGNY

M. Vincent LEQUIPPE
Moulin de l'Ardillière
37330 COUESMES

2^{èmes} suppléants
Mme Fabienne BONIN
La Rivaudière
37800 NOUATRE

M. Jean-Louis GENTILS
La Bocagère
37510 BERTHENAY

M. Jean-Claude ROBIN
77, rue de la Ménardière
37540 ST CYR/LOIRE

Mme Sandrine CHARTIER
La Casse
37330 CHANNAY/LATHAN

- au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes
Agriculteurs CR. 37

Titulaires
M. Jean-Pierre FETIVEAU
Le Fresne
37310 CHAMBOURG/INDRE

M. Jean-Noël BOUCHET
Champ Fleuri
37330 SAINT LAURENT DE LIN

M. Bruno BENEVAUT
Le Moulin
37110 MONTHODON

1^{ers} suppléants
M. Christophe GIRAULT
Vallières
37600 SENNEVIERES

M. Jean-Philippe BOUET
La Petite Bougrie
37250 SORIGNY

M. Fabien MOUSSU
La Faucardière
37380 NOUZILLY

2^{èmes} suppléants
M. Pascal LOCHIN
La Cheptellière
37320 SAINT BRANCHS

M. Claude THIBAUT
Montouvrin
37310 TAUXIGNY

M. Eric TAILLANDIER
23, rue St Martin
37420 RIGNY USSE

- au titre de la Confédération Paysanne de Touraine

Titulaire
M. Joël DEVIJVER
Grand Mont
37120 CHAVEIGNES

1^{er} suppléant
M. Dominique GIBON
Le Grand Bray
37240 LE LOUROUX

2^{ème} suppléant
M. Didier GANDRILLE

Le Haut Aunai
37330 CHATEAU LA VALLIERE

f) Un représentant des fermiers métayers

Titulaire
M. Gilles GENTY
La Poivrière
37380 CROTELLES

1^{ère} suppléante
Mme Anne-Marie PORTEBOEUF
La Joulinière
37330 COURCELLES DE TOURAINE

2^{ème} suppléant
M. Raymond LEMPESEUR
La Bigottière
37600 ST SENOCH

g) Un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire
M. Jean-Marc MAINGAULT
La Pinardière
37240 LE LOUROUX

1^{ère} suppléante
Mme Colette JOURDANNE
24 rue René Descartes
37240 CIRAN

2^{ème} suppléant
M. Daniel GIRARD
2 rue Léveillé
37160 DESCARTES

Article 2. – Désignation des membres de la 1^{ère} section
spécialisée « Structures et économie des exploitations »
élargie aux coopératives

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la
section spécialisée « structures et économie des
exploitations », présidée par le préfet ou son représentant,
est composée comme suit :

a) Trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires
M. Jacques NAULET
22 rue des Rabottes
Les Coudreaux
37420 BEAUMONT EN VERON

M. Stéphane MALOT
Machefer
37310 ST QUENTIN/INDROIS

M. Alain REZEAU
Les Maisons Rouges
37800 SEPMEs

1^{ers} suppléants

M. Joël BAISSON
Le Plessis
37460 CHEMILLE/INDROIS

M. Stéphane GERARD
8 Chézec
37120 ASSAY

Mme Estelle MARTIN
La Pinauderie
37600 BETZ LE CHATEAU

2^{èmes} suppléants

M. Henry FREMONT
La Basse Verrerie
37460 CHEMILLE SUR INDROIS

M. Eric LELIEVRE
10, rue de l'Entrepont
37400 AMBOISE

M. Michel CHARTIER
8, rue d'Anjou
37330 CHANNAY SUR LATHAN

b) Une personne qualifiée

- Titulaire : M. Régis JOUBERT, président de l'ADASEA
– Chanvre – 37600 PERRUSSON
- Suppléant : M. François DESNOUES – 4 Roche Piche –
37500 LIGRE

Lorsque la section spécialisée est élargie aux coopératives,
est appelé à siéger pour la partie de l'ordre du jour relative
aux coopératives :

c) un représentant des coopératives :

Titulaire

M. Jean-Louis CHEVALLIER
44 route de Montlouis
37270 SAINT MARTIN LE BEAU

1^{er} suppléant

M. André METIVIER
Le Breuil
37250 SORIGNY

2^{ème} suppléant

M. Jean-Paul HINDIE
La Ménardière
37370 SAINT PATERNE RACAN

Lorsque la section spécialisée est appelée à siéger pour la
partie de l'ordre du jour relatif aux dossiers sylvicoles ou
sylvo-environnementaux, la commission est complétée par
un représentant des propriétaires forestiers sylviculteurs.

Conformément à l'article R. 313-7 du code rural, la section
pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira
de dossiers relevant de leurs compétences par les experts
suivants :

- le directeur de l'ADASEA ou son représentant,
- le directeur de la SAFER ou son représentant,
- le directeur de la fédération départementale des CUMA ou
son représentant,
- le directeur de la Chambre des notaires ou son
représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son
représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts
bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant.

Article 3 – Désignation des membres de la 2ème section
spécialisée « Agriculteurs en difficulté »

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la
section spécialisée « Agriculteurs en difficulté », présidée
par le préfet ou son représentant, est composée comme
suit :

a) Trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires

M. Jacques NAULET
22 rue des Rabottes
Les Coudreaux
37420 BEAUMONT EN VERON

M. Stéphane MALOT

Machefer
37310 ST QUENTIN/INDROIS

M. Alain REZEAU

Les Maisons Rouges
37800 SEPMEs

1^{ers} suppléants

M. Joël BAISSON
Le Plessis
37460 CHEMILLE/INDROIS

M. Stéphane GERARD

8 Chézec
37120 ASSAY

Mme Estelle MARTIN

La Pinauderie
37600 BETZ LE CHATEAU

2^{èmes} suppléants

M. Henry FREMONT
La Basse Verrerie
37460 CHEMILLE SUR INDROIS

M. Eric LELIEVRE

10, rue de l'Entrepont

37400 AMBOISE

M. Michel CHARTIER
8, rue d'Anjou
37330 CHANNAY SUR LATHAN

b) Un représentant des coopératives ayant une activité de transformation

Titulaire
M. Jean-Louis CHEVALLIER
44 route de Montlouis
37270 SAINT MARTIN LE BEAU

1^{er} suppléant
M. André METIVIER
Le Breuil
37250 SORIGNY

2^{ème} suppléant
M. Jean-Paul HINDIE
La Ménardière
37370 SAINT PATERNE RACAN

c) Un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire
(Crédit agricole)
M. Olivier FLAMAN
Domaine de Bourdain
37460 GENILLE

1^{er} suppléant
(Crédit agricole)
M. Noël DUPUY
le Vau
37320 ESVRES SUR INDRE

2^{ème} suppléant
(Crédit mutuel)
Mme Agnès HOTTOIS
La Marlatière
37600 BETZ LE CHATEAU

d) Une personne qualifiée

- Titulaire : le président de l'ADASEA,
- Suppléant : M. François DESNOUES – 4 Roche Piche –
37500 LIGRE

Conformément à l'article R. 313-7 du code rural, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le directeur de l'ADASEA ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant,

- les directeurs des centres de comptabilité et de gestion agricoles agréés,
- M. Joël LORILLOU, technicien expert – Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Article 4 - Désignation des membres de la 3^{ème} section spécialisée « Contrat d'agriculture durable »

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « Contrat d'agriculture durable », présidée par le préfet ou son représentant, est composée comme suit :

a) Trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires

M. Jacques NAULET
22 rue des Rabottes
Les Coudreaux
37420 BEAUMONT EN VERON

M. Stéphane MALOT
Machefer
37310 ST QUENTIN/INDROIS

M. Alain REZEAU
Les Maisons Rouges
37800 SEPMES

1^{ers} suppléants
M. Joël BAISSON
Le Plessis
37460 CHEMILLE/INDROIS

M. Stéphane GERARD
8 Chézec
37120 ASSAY

Mme Estelle MARTIN
La Pinauderie
37600 BETZ LE CHATEAU

2^{èmes} suppléants
M. Henry FREMONT
La Basse Verrerie
37460 CHEMILLE SUR INDROIS

M. Eric LELIEVRE
10, rue de l'Entrepoint
37400 AMBOISE

M. Michel CHARTIER
8, rue d'Anjou
37330 CHANNAY SUR LATHAN

b) Deux personnes qualifiées

- Titulaire : le président de l'A.D.A.S.E.A.,
- Titulaire : le directeur du Parc naturel régional Loire – Anjou – Touraine ou son représentant.

- Suppléant : M. DESNOUES – 4 Roche Piche – 37500 LIGRE

c) Trois représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement

- Un représentant de la fédération départementale des chasseurs

Titulaire

M. Jean-Michel POUPINEAU
La Renardière
37360 SEMBLANCAY

1^{er} suppléant

M. Laurent CONVENANT
1 rue Sylvain Chollet
37150 FRANCUEIL

2^{ème} suppléant

M. Guillaume FAVIER
La Héronnière
37110 AUTRECHE

- Un représentant de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Titulaire

M. François CHEVALET
12 Malvault
37500 CRAVANT LES COTEAUX

1^{er} suppléant

M. Grégoire RICOU
21 rue Charles Martel
37000 TOURS

2^{ème} suppléant

M. Guy BOYARD
261 rue d'Entraigues
37000 TOURS

- Un représentant de la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT)

Titulaire

M. Michel DURAND
7 allée du Muguet
37170 CHAMBRAY LES TOURS

1^{er} suppléant

M. Dominique BOUTIN
8, le Gué des Près
37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER

2^{ème} suppléant

M. Noël TREMBLAY
1 la Suprise
37190 CHEILLE

Conformément aux dispositions du code rural, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- les directeurs des organismes conventionnés par la DDAF,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles

Article 5

I - Sous réserve des dispositions du II, les membres de la commission et de ses sections spécialisées sont nommés pour une durée de trois ans.

II - Tout membre de la commission ou d'une section spécialisée qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6

L'arrêté préfectoral du 27 juillet 2007, portant nomination des membres des sections « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « Agriculteurs en difficulté », « Contrat d'agriculture durable » de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), est abrogé.

Article 7

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 7 juillet 2009

Signé : Joël FILY , Préfet d'Indre-et-Loire

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *07 juillet 2009* - N° ISSN 0980-8809.